



POUR QUELS DIPLÔMES ?

Certains diplômes d'Etat du domaine du social sont accessibles à la VAE.

NIVEAU 3

- Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF)

NIVEAU 4

- Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)

NIVEAU 6

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- Diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEASS)
- Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Diplôme d'Etat de Médiateur familial (DEMF)

NIVEAU 7

- Diplôme d'Etat d'Ingénierie sociale (DEIS)
- Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES). *Le Cafdes est géré par l'EHESP de Rennes*

Pour les certifications suivantes, voir les fiches du ministère de l'Education nationale (fiches 1 et 2).

NIVEAU 4

- Diplôme d'Etat de Moniteur éducateur (DEME)

NIVEAU 6

- Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)
- Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES)
- Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé (DEETS)

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE

Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...

Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (livret 1)** auprès de l'ASP.

Notification de recevabilité de la demande

2 CONTRACTUALISER FINANCIER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt de celui-ci auprès de l'ASP.

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

Vous constituez le livret 1

- Vous accédez au **Portail de saisie par voie électronique** du livret de recevabilité de VAE : <https://vae.asp-public.fr>
- **Vous complétez en ligne le livret 1** et fournissez l'ensemble des pièces justifiant de vos activités en rapport avec le diplôme (attestation de l'employeur, bulletins de salaire, relevé de carrière). Le livret 1 permet à l'autorité administrative de vérifier la recevabilité de la demande.
- Vous devez pouvoir justifier d'une expérience cumulée en lien direct avec le diplôme d'Etat visé, d'au moins 1 607 heures ou 1 an, de façon continue ou non.

- La décision de recevabilité ou d'irrecevabilité vous sera notifiée par la DREETS* dans un délai de deux mois suivant la réception du livret 1 complet.
- La recevabilité est acquise pour 3 ans à compter de la date de notification de la décision (arrêté du 4 juillet 2007).
- Vous pouvez faire un seul dépôt de livret 1 par diplôme et au maximum 3 livrets pour 3 diplômes différents par année civile.

Pour le CAFDES, le dossier est instruit par l'EHESP de Rennes

<https://www.ehesp.fr/formation/valider-vos-acquis/>

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

- Si la décision de recevabilité est favorable, vous recevrez le livret 2 accompagné de cette décision.
- Vous devez déposer votre livret 2 pendant le délai de validité de la recevabilité de 3 ans. Une fois rempli, vous adressez le livret 2 en quatre exemplaires à l'ASP avec les pièces justificatives.
- Le livret 2 est le principal élément d'évaluation des compétences et constitue la base de la décision du jury statuant sur la délivrance du diplôme.
- Vous pouvez, si vous le souhaitez, bénéficier d'un accompagnement pour réaliser ce livret 2.

POUR QUEL COÛT ?

- La démarche de VAE (information, dépôt de candidature, instruction de la recevabilité, organisation du jury) ne fait l'objet d'aucune facturation.
- Les photocopies des dossiers de candidature et de présentation des acquis ainsi que les frais de déplacement sont à votre charge.
- **L'accompagnement facultatif est à votre charge.**

Les frais d'accompagnement à la VAE peuvent être pris en charge par plusieurs dispositifs. Consultez le Guide du financement de la VAE sur le [site du Carif-Oref Occitanie](#) ou renseignez-vous auprès d'un Espace conseil VAE : 0 800 00 70 70.

QUELLES MODALITÉS POUR VALORISER MON EXPÉRIENCE ?

- Vous participez à un entretien avec un jury
- L'entretien vous permet d'apporter et d'explicitier des informations complémentaires à celles que vous avez fournies dans votre livret 2. La durée de cet entretien est d'une heure maximum.
- A l'issue de l'entretien, le jury plénier de délivrance du diplôme décide soit une validation totale (délivrance du diplôme), soit une validation partielle (obtention au moins d'un domaine de compétences), soit une absence de validation.
- La décision du jury vous sera notifiée par courrier.

La DREETS*, autorité de certification, est chargée de l'organisation des sessions de jurys.

* À partir du 1.4.2021, les DRJSCS deviennent des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

ASP (Agence de services et de paiements)

Délégation VAE (Service recevabilité)
8 place Maison Dieu - CS 90002 - 87001 Limoges cedex
Numéro Azur : 0 809 540 540
du lundi au vendredi de 9 h à 20 h

DREETS (Direction régionale de l'Economie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

Formations sociales : Pôle Cohésion Sociale, Formation, Certification
Unité formations sociales
Courriel : oc.direction@dreets.gouv.fr

SUR INTERNET

<http://vae.asp-public.fr>

En consultation : Le dispositif, les diplômes, l'accompagnement, les référentiels d'activités et de compétences...

En téléchargement : Les livrets, notices, fiches d'information, modèle d'attestation d'activité...

<http://occitanie.dreets.gouv.fr/>

Brochures sur les métiers et diplômes, la réglementation des diplômes.

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70